

SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56

Réunion du comité syndical du 16 juillet 2026

Délibération n° 1 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 16 juillet 2026 à 9 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

Présents : David LAPPARTIENT, Christophe BEDARD, Hortense DOUMIC-LE PAPE, Marie-Hélène HERRY, Françoise KIHLE, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT et David ROBO.

Absent : Jean-Charles BRUNET.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2022 portant création du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » et les statuts dudit syndicat mixte ;

Vu les désignations effectuées par les conseils communautaires de Lorient Agglomération et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération lors de leurs réunions respectives des 23 juin 2026 et 16 avril 2026 ;

Le nouveau comité syndical étant installé, il est procédé à l'élection des 2 vice-présidents :

MM. Fabrice LOHER et David ROBO ayant, respectivement, présenté leurs candidatures aux postes de 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents ;

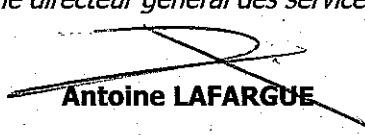
- **M. Fabrice LOHER**, ayant obtenu 8 voix (soit l'unanimité), il est proclamé **1^{er} vice-président** du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* ».

- **M. David ROBO**, ayant obtenu 8 voix (soit l'unanimité), il est proclamé **2^{ème} vice-président** du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* ».

Immédiatement après l'élection des deux vice-présidents, le président donne lecture de la charte de l'élu local constituée des articles L. 1111-12, L. 1111-13 et L. 1111-14 du code général des collectivités territoriales et remet aux membres du comité syndical une copie de cette charte accompagnée des dispositions du code général des collectivités territoriales consacrées aux conditions d'exercice des mandats locaux.

**Le Président du syndicat mixte
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte
et par délégation,
le directeur général des services*


Antoine LAFARGUE

SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56

Réunion du comité syndical du 16 juillet 2026

Délibération n° 2 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) « MORBIHAN HABITAT »

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 16 juillet 2026 à 9 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

Présents : David LAPPARTIENT, Christophe BEDARD, Hortense DOUMIC-LE PAPE, Marie-Hélène HERRY, Françoise KIHL, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT et David ROBO.

Absent : Jean-Charles BRUNET.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 421-8 et R. 421-4 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le rapport ;

Considérant qu'il revient au syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », en tant qu'établissement public de rattachement de l'office public de l'habitat (OPH) « *Morbihan Habitat* », de fixer le nombre des membres du conseil d'administration dudit OPH ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

de fixer à 35 le nombre de membres du conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) « *Morbihan Habitat* », qui sera composé comme suit :

- 7 représentants du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* »,
- 15 personnes qualifiées,
- 2 institutions socio-professionnelles,
- 1 représentant d'une association œuvrant dans le champ du logement social ou de l'insertion,
- 6 représentants des locataires,
- 4 représentants du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (8 VOIX POUR).

**Le Président du syndicat mixte
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte
et par délégation,
le directeur général des services*


Antoine LAFARGUE

SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56

Réunion du comité syndical du 16 juillet 2026

Délibération n° 3 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) « MORBIHAN HABITAT »

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 16 juillet 2026 à 9 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

Présents : David LAPPARTIENT, Christophe BEDARD, Hortense DOUMIC-LE PAPE, Marie-Hélène HERRY, Françoise KIHLE, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT et David ROBO.

Absent : Jean-Charles BRUNET.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 421-8 et R. 421-4 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération n° 2 adoptée le comité syndical le 16 juillet 2026 et fixant la composition du conseil d'administration de « *Morbihan Habitat* » ;

Vu le rapport ;

Considérant qu'après avoir fixé le nombre des membres du conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) « *Morbihan Habitat* », le syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », en tant qu'établissement public de rattachement de l'OPH, doit désigner les membres qui siégeront à ce conseil d'administration ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

de désigner comme suit les membres du conseil d'administration de l'OPH « *Morbihan Habitat* » (les fonctions d'administrateur ne donnant lieu à aucune rémunération) :

- 7 élus du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » :
 - Jean-Charles BRUNET,
 - Hortense DOUMIC-LE PAPE,
 - Marie-Hélène HERRY,
 - Françoise KIHLE,
 - Fabrice LOHER,
 - Soizic PERRAULT,
 - David ROBO ;
- 15 personnes qualifiées :
 - Marie-Thérèse CABON, maire de Muzillac, vice-présidente d'Arc Sud Bretagne,

- Vincent CHARLIN, adjoint au maire de Sarzeau, conseiller communautaire Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,
 - Myrienne COCHE, conseillère départementale,
 - Nastasia DUFOUR, adjointe au maire de Riantec, conseillère communautaire Lorient Agglomération,
 - Françoise DUMONT, adjointe au maire de Lanester, conseillère communautaire Lorient Agglomération,
 - Tibault GROLLEMUND, maire de Le Palais, président de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer,
 - Pierre GUEGAN, conseiller départemental, maire de Plumelin,
 - Nicolas JAGOUDET, conseiller départemental, maire de Josselin,
 - Christophe LAUNAY, maire de Ploërmel, Président de Ploërmel Communauté,
 - Marie-Jo LE BRETON, conseillère départementale,
 - Dominique LE MEUR, maire de Grand-Champ, conseillère communautaire Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,
 - Philippe LE RAY, adjoint au maire de Plumergat, président d'Auray Quiberon Terre Atlantique,
 - Morgane LE ROUX, adjointe au maire de Saint-Avé, conseillère communautaire Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,
 - Cédric ORVOËN, adjoint au maire de Ploemeur, conseiller communautaire Lorient Agglomération,
 - Christian SEBILLE, maire de Theix-Noyal, conseiller communautaire Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,
- 2 institutions socio-professionnelles qui seront invitées à désigner leurs représentants :
 - l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Morbihan,
 - Action Logement ;
 - association œuvrant dans le champ du logement social ou de l'insertion, qui sera invitée à désigner son représentant : La Sauvegarde 56.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (8 VOIX POUR).

**Le Président du syndicat mixte
de logement social du Morbihan – Habitat 56**
*Pour le président du syndicat mixte
et par délégation,
le directeur général des services*



Antoine LAFARGUE